

Conseil Municipal du 25 septembre 2014

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE, - M Thierry BONVOISIN - M Pascal DROCCHI Adjoints - M Michel DABOUT - - M Alain FAURE — M Jean-Paul HAUVEL - - M Jean-Claude LE MOINE – Mme Martine LETARTRE -. M Philippe GANNE - M Olivier PONTHEU

Conseillers excusés : Mme Catherine FILIPOV donne pouvoir à Madame Martine LETARTRE - Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à M Michel MARESCOT - Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à Madame Sophie DIERRE

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEU.

- **Informations de Monsieur le Maire :**

- Monsieur le Maire propose tout d'abord d'observer une minute de silence suite à l'assassinat de Monsieur BOURDEL et informe qu'il est décrété la mise en berne de tous les drapeaux français pendant 3 jours.
- Monsieur le Maire informe que lors du tout dernier conseil communautaire, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour la mise en place de vidéo de protection de fuite pour les 11 villes de la Communauté de Communes. Cette disposition sera prise en charge financièrement par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.
- Monsieur le Maire a reçu par le SDEC ENERGIE une estimation pour les projets d'effacement des réseaux du quartier du Grand Bec. Celui-ci est scindé en deux parties :
 1. La RD513 –Rue Edouard Dantan et Chemin des Mouillères pour un montant de 274 658.92€ pour une participation communale de 139 843.34€
 2. Le Chemin de la Bruyère et le chemin du Bois de Beauvais pour un montant de 234 857.75€ pour une participation de 107 789.55€

Monsieur le Maire propose que la programmation de ces deux projets d'effacement se fassent pour le premier fin 2015 début 2016 et pour le deuxième fin 2016 début 2017.

= » Accord du Conseil

- **SDEC ENERGIE : taxe communale sur la consommation finale d'électricité :**

Le SDEC Energie, suivant la délibération en date du 20 avril 1990, reverse actuellement **7548 €** du produit de la TCCFE à notre commune.

Vu le courrier du SDEC Energie du 16 septembre 2014, informant la commune que sera soumis au conseil syndical du 23 septembre 2014 un projet de délibération approuvant le reversement d'un montant de **5 000 €** pour l'année 2015 et **2 500 €** pour l'année 2016, au titre de la TCCFE perçue sur le territoire de la commune ;

Considérant que la commune de VILLERVILLE est une commune de catégorie C au regard du cahier des charges de concession pour le réseau public de distribution d'énergie électrique, soumise au régime rural d'électrification, le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDEC Energie le reversement d'un montant de **5 000 €** pour l'année 2015 et d'un montant de **2 500 €** pour l'année 2016, au titre de la TCCFE perçue sur le territoire de la commune.

- **SDEC ENERGIE : redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz :**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Monsieur le Maire informe également que le réseau de distribution publique de gaz sous voirie communale est de **3318 mètres**. Le montant que la commune devrait percevoir est de 249 €.

- **achat de dvd et blue ray du film « un singe en hiver »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une forte demande est enregistrée pour l'achat du film « Un singe en hiver ».

Après contact pris auprès du détenteur des droits, celui-ci demande que le prix de vente ne soit pas inférieur au prix recommandé.

Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} Adjointe proposent que le prix de vente soit de 12€ TTC pour le DVD et 22€ TTC pour le Blue ray.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que 100 DVD et 50 Blue ray soit achetés pour un montant total de 1376.50 T.T.C. Les recettes seront comptabilisées dans la régie municipale numéro 4.

- **membres de droit**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil, trois nouveaux membres de droit pour l'Association de la Falaise doivent être nommés. Jusqu'à présent Monsieur Michel MARESCOT - Madame Sylvaine de KEYZER, Monsieur Alain FAURE sont membres et ont accepté de garder cette qualité au sein de l'association. Monsieur le Maire informe que trois nouveaux conseillers doivent être nommés. Monsieur Pascal DROCCHI – Monsieur Michel DABOUT – Monsieur Jean-Claude LE MOINE sont nommés membres de droit de l'Association de préservation et de Défense du Littoral Villervillais.

- **Modification budgétaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact près de Madame la Trésorière Principale de Trouville Sur Mer afin de pouvoir acquérir l'immeuble cadastré B884et B885 (dit le Musée).

Suite à la délibération n°104/2014 prise en date du 11 septembre 2014 pour l'achat de ce bien, quelques modifications budgétaires doivent être opérées à savoir et ce, après avis favorable de Madame la Trésorière Principale de Trouville sur mer.

Pour le compte 023 il convient d'opérer un virement de la manière suivante :

Prélever 100.000€ au compte 61522 -Prélever 100.000€ au compte 6152 - Et prélever 20.000€ au compte 6574

Un certain nombre de dépenses d'investissement prévues notamment aux comptes 2111-21311-2135-2152 seront différées au profit de cet achat immobilier. Compte tenu de la diminution du compte 6, le compte 023 sera augmenté et en parallèle le 021 en investissement bénéficiera des recettes d'un montant global de 220.000€. Aucun emprunt ne sera donc sollicité.

Le Maire
Michel MARESCOT

